

Séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de **45 minutes**, suivie d'un **entretien d'une durée de 45 minutes** avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. Les objectifs de la séance devant s'inscrire dans une séquence d'apprentissage et s'appuyer sur le référentiel de compétences des enseignants spécialisés.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Séance pédagogique	Observations	T r è s i n s u f f i s a n t	I n s u f f i s a n t	s a t i s f a i s a n t	T r è s s a t i s f a i s a n t
Œuvre à l'accessibilité des apprentissages (démarches, aménagements, adaptations, différenciation) dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances de compétences et de valeurs.					
Favorise la qualité de la relation pédagogique : Efficience, bienveillance, prise en compte de la parole des élèves, climat de confiance.					
Identifie et analyse les besoins des élèves et prend en compte les acquis antérieurs.					
Définit les stratégies d'enseignement personnalisées et explicites et fait prendre conscience aux élèves de leurs stratégies d'apprentissage.					
Adapte les situations d'apprentissage, les modalités d'enseignement et d'évaluation en réponse à la diversité des besoins des élèves.					
Assure la cohérence entre les projets collectifs et individuels (PPRE, PPRS, APDA, APTA, PPS PPESA) dans une perspective de parcours de réussite.					
Entretien					
Analyse sa prestation argumente ses choix (ancrage scientifique, didactique et pédagogique).					
Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel.					
Pointe et justifie ce qui relève du « geste spécialisé » dans sa démarche d'enseignement.					
Réfère sa démarche aux aspects théoriques en relation avec le contexte d'exercice.					

Réfère sa démarche aux aspects institutionnels de l'éducation inclusive.				
Inscrit son action dans la construction d'un parcours de réussite de l'élève.				
Conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'école, l'établissement, et met en œuvre des modalités de co-intervention.				

Commentaires des membres de la commission :